



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 novembre 2025
N°138

BONUS ÉCOLOGIQUE : LE GOUVERNEMENT POURSUIT LE SOUTIEN A L'ACHAT DE VOITURES PARTICULIERES 100 % ÉLECTRIQUES PAR LES MÉNAGES

Le Gouvernement annonce ce jour la poursuite 2026 du bonus automobile pour l'achat des véhicules électriques neufs par les ménages, dans un cadre réglementaire inchangé par rapport au quatrième trimestre de l'année 2025.

Le maintien d'un niveau de soutien significatif est un choix stratégique qui reflète l'engagement du Gouvernement en faveur d'une transition bas-carbone rapide et vers des véhicules moins polluants accessibles à tous les Français.

Pour continuer cette dynamique positive, qui bénéficie aux ménages, aux industriels et aux concessionnaires, le Gouvernement a choisi la stabilité du cadre pour 2026, ce qui entraîne un renforcement du niveau de soutien.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, le bonus automobile est financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) via des fiches d'opérations standardisées bonifiées. La bonification est réservée aux voitures particulières électriques les plus vertueuses, c'est-à-dire celles atteignant un seuil minimal au score environnemental, dont la masse est inférieure à 2 400 kg, et dont le prix d'acquisition est inférieur à 47 000 euros hors options.

Ce bonus permet aussi de soutenir nos filières automobiles électriques européennes, enjeu majeur de nos politiques industrielle et environnementale. De nombreuses usines de fabrication de batteries se sont implantées en France et en Europe. La prolongation de cette prime incite les constructeurs à favoriser un approvisionnement européen pour les batteries. Elle permet ainsi de soutenir la montée en cadence et les investissements des usines européennes de batteries. En effet, en cas d'achat de véhicule avec une batterie produite en Europe, les aides pourront atteindre un niveau supérieur.

Le montant de la prime associée n'est pas fixé par l'État ; il dépend des cours des certificats d'économie d'énergie et des négociations contractuelles entre les différents constructeurs et les obligés. Au vu des cours actuellement observés sur le marché des certificats d'économie des CEE, les aides pour les véhicules électriques pourront atteindre 5 700€ pour les ménages précaires, 4 700€ pour les ménages modestes non précaires et 3 500€ pour les autres ménages. Le surbonus additionnel pour les véhicules dont la batterie est fabriquée en Europe pourrait quant à lui atteindre 1200 à 2000€¹. Ces montants maximaux sont indicatifs et susceptibles d'évoluer dans les prochains mois en fonction du cours des CEE.

¹ Ces montants sont calculés sur la base de prix du CEE de 8€/MWhcumac et de 13€/MWhc pour les CEE précarité. Les montants des primes peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des cours du CEE et des contrats de financement passés entre les obligés et les constructeurs automobiles.

L'électrification des véhicules particuliers est en marche : la part de marché des véhicules 100% électriques a atteint 24% en octobre 2025, un niveau record. Elle se situait à 16,8% en moyenne sur l'année 2024. Ces derniers chiffres démontrent le succès de cette politique. Les aides à l'achat de véhicules électriques permettent d'aider les ménages pour qu'ils puissent profiter des véhicules électriques, bien moins onéreux à l'usage que les véhicules thermiques (meilleure efficacité énergétique, dépenses énergétiques réduites en cas de recharge à domicile et frais d'entretien réduits).

Ce dispositif n'est pas cumulable avec le dispositif du leasing social. La liste des véhicules respectant les critères de production européenne pour bénéficier de cette prime complémentaire est disponible sur le site de l'ADEME.²

Grâce à la stabilité du cadre annoncé ce jour, aucun changement n'est à prévoir dans les démarches à effectuer pour obtenir l'aide. La gestion de l'octroi de la prime est généralement opérée par le concessionnaire. Ce dernier rassemble les éléments justificatifs, avance l'aide et fait figurer le montant de la prime CEE sur le devis, le contrat de location ou la facture du véhicule.

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature : « *Pérenniser le soutien aux véhicules électriques, c'est assumer une écologie populaire et concrète : une écologie qui baisse les factures, qui simplifie la vie, améliore le confort et qui profite aux ménages modestes. La transition bas carbone avance quand chacun a les moyens d'y prendre part et quand nous soutenons la production industrielle en France et en Europe.* »

Roland Lescure, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique : « *L'électrification des véhicules est une priorité pour l'industrie, pour la transition énergétique et pour le pouvoir d'achat des ménages. Chaque nouveau véhicule électrique vendu permet de remplacer du pétrole fossile importé par de l'électricité décarbonée produite en France. Nous faisons aujourd'hui le choix de la stabilité des barèmes CEE qui permet le renforcement du niveau d'aide pour soutenir les ménages dans l'achat de véhicules électriques écoscorés. C'est un geste fort pour accompagner la transition de l'industrie automobile européenne et accélérer l'électrification des usages dans la mobilité.* »

Philippe Tabarot, ministre des Transports : « *Les aides à l'achat de véhicules électriques sont essentielles pour accompagner les usagers dans cette transition. En parallèle, le Gouvernement poursuit ses efforts pour mailler le territoire en bornes de recharge : sans ce réseau, ces aides ne trouveraient pas pleinement leur utilité. Aujourd'hui, par exemple, l'ensemble des aires de service des autoroutes concédées est équipé, depuis l'été 2023, en infrastructure de recharge électrique et 3 200 points de recharge très haute puissance équipent déjà nos autoroutes. Nous publierons par ailleurs prochainement le deuxième volet du schéma directeur des infrastructures de recharge, destiné à accélérer encore la couverture du territoire.* »

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie : « *En maintenant un soutien fort à l'achat de véhicules électriques, nous faisons un choix clair : celui d'une transition industrielle et écologique ambitieuse, qui profite à tous. Avec des aides pérennisées et orientées vers les modèles les plus vertueux et produits en Europe, nous accélérerons la décarbonation de nos mobilités tout en consolidant notre indépendance industrielle. Cette trajectoire s'appuie sur une conviction forte : la transition ne sera durable que si nous défendons une véritable préférence européenne, pour que les batteries, les composants stratégiques et la valeur ajoutée soient produites sur notre continent. La France se donne ainsi les moyens d'être à la fois un pays pionnier dans la transition bas-carbone et un territoire où l'emploi industriel se renforce.* »

Pour plus d'informations sur le Coup de pouce « Véhicules Particuliers Electriques » :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/coup-pouce-vehicules-particuliers-electriques>

<https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/5-idees-recues-voiture-electrique>

² <https://score-environnemental-bonus.ademe.fr/>

Pour plus d'informations sur le leasing social :

<https://www.ecologie.gouv.fr/leasing-social>

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/faq-leasing-social>